

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

Séance du mercredi 12 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PRÈVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, Paul KUNTZ, Jean-Luc MEPIEL, Serge GOETZ et Théo DESCHLER.

Membres absents excusés : M. le représentant de la DDT.

Date de convocation : 20 octobre 2022

Monsieur le Président ouvre la séance à 10 h 00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour.

2) Cession de parcelles à la société CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER

Vu la délibération n°20/10 du 23 janvier 2020 du Bureau de l'Association Foncière ;

Vu la délibération n°21/06 du 25 janvier 2021 du Bureau de l'Association Foncière ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner transmise par l'Office notarial de Truchtersheim ;

Par une délibération du 23 janvier 2020, le Bureau de l'Association Foncière avait autorisé la signature d'une promesse de vente à la société CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER des parcelles n° 254 et 314 de la section 34.

Puis, par une délibération du 25 janvier 2021, le Bureau avait validé la signature d'une promesse unilatérale de vente des mêmes parcelles, en sus de la parcelle n° 173 de la section 39.

Sur la base des mesurages effectués par un géomètre, le détail des surfaces des parcelles concernées est le suivant :

- Parcelle 254 section 34 (233 m2)
- Parcelle 314 section 34 (1 185 m2)
- Parcelle 173 section 39 (9 m2)

La vente de ces terrains s'effectuera sur la base du prix de 9 500 € / are, soit un prix total définitif de 135 565 €.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

AUTORISE la cession à la société CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER des parcelles suivantes :

- Parcelle 254 section 34
- Parcelle 314 section 34
- Parcelle 173 section 39

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié y afférent.

3) Points divers

- Point d'étape concernant le recours de M. DESCHLER contre l'AF

Le mémoire en défense de l'Association Foncière a été déposé auprès du Tribunal Administratif par Maître GILLIG.

Le verdict du TA devrait intervenir le mois prochain.

- Parcelle Schoettel

Le bureau est informé des dernières avancées du dossier relatif au rétablissement par l'Eurométropole d'une parcelle appartenant à M. Germain SCHOETTEL.

Cette affaire est désormais traitée par la voie juridique.

- Casse-autos

Les thuyas présents sur le chemin appartenant à l'AF et contigu à la casse-autos ont fait l'objet d'un élagage. Néanmoins, les bornes de rétablissement dudit chemin demeurent à être rétablies par l'Eurométropole.

M. le Président lève la séance à 11 h 00.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL



Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

